

Cours et activités de didactique de l'écrit

2. Langues de spécialité et autres notions

Dr AMMOUDEN M'hand

Maître de conférences en didactique des langues

Université A. Mira- Bejaia

Faculté des lettres et des langues

Département de français

Adresses électroniques : m.ammouden@yahoo.fr – mhand.ammouden@univ-bejaia.dz

Mise en ligne : Janvier 2015

2.1. Les activités

a. Quelques notions

Activité n°1 : Qu'est-ce qu'une « langue de spécialité » ? Donnez des exemples ?

Activité n°2 : Trouvez la définition qui correspond à chacune des appellations suivantes :
langue de spécialité – langue générale – langue scientifique et technique – terminologie

	« Étude scientifique des notions et des termes en usage dans les langues de spécialité » (ISO, 1987).
	« Toute production langagière réalisée par un spécialiste en milieu professionnel, au sujet de sa spécialité » (Humbley & Candel 1994).
	« Parlée par une élite socio-économique mais comprise à travers toute la communauté linguistique (...) » (Evers, 2010).
	« Elle doit permettre de communiquer toute information de nature scientifique technique quel que soit le domaine d'étude » (Durand, 2001)

Activité n°3 : Même activité. Appellations : Français de spécialité – français général – français langue professionnelle – français sur objectif spécifique – français sur objectifs universitaire

	«Il est né du souci d'adapter l'enseignement du FLE à des publics adultes souhaitant acquérir ou perfectionner des compétences en français pour une activité professionnelles ou des études supérieures » (Cuq, 2003)
	«Lire des consignes de sécurité quand on mélange des produits d'entretien, communiquer avec sa direction par Internet, sont autant de compétences qui deviennent indispensables pour se maintenir dans l'emploi ou pour en obtenir un. Et c'est ce développement de compétences de compréhension et de production partielles, adossées aux logiques d'exercice des professions, que recouvre pour l'essentiel l'appellation de (...) » (F. Mourlhon-Dallies, 2006).
	« On désigne par (...) le français usuel tel qu'on le trouve dans les méthodes de FLE et destiné à tous les publics » (Cuq, 2003)
	«Une approche globale d'une discipline ou d'une branche professionnelle, ouverte à un public le plus large possible » (Mangiante et Parpette, 2004)
	«Apparait bien comme une déclinaison du FOS, dans son approche centrée sur la connaissance la plus poussée des besoins d'un public ciblé, dans son parti pris de considérer que la réussite du projet d'intégration universitaire nécessite une maîtrise linguistique autour de situations de communication spécifiques à la vie universitaire dans son ensemble » (Mangiante & Parpette, 2011)

b. Langue de spécialité

Activité n°4 : Comparez entre les domaines de communication auxquels renvoient les deux définitions suivantes de « langue de spécialité ».

- **Définition n°1 :** « *Nous rattachons à l'ensemble "langue de spécialité" Toute production langagière réalisée par un spécialiste en milieu professionnel, au sujet de sa spécialité* » (Humbley & Candel 1994, cité par S. Moirand et G. Tréguer-Felten, 2007 :11)
- **Définition n°2 :** « *Le terme générique "langue(s) de spécialité(s)" constitue une notion purement linguistique, utilisée depuis les années 1960 pour désigner les langues utilisées dans des situations de communication orales ou écrites qui impliquent la transmission d'une information, d'un champ d'expérience particulier, d'une discipline, d'une science, d'un savoir-faire lié à une profession déterminée, etc.* » (J. Binon & S. Verlande, 1999 :40)

c. Langue de spécialité / terminologie

Activité n°5 : commentez les deux citations suivantes :

« *Il faut noter d'abord que les expressions "langue de spécialité" (langage spécialisé) et "langue commune" (Lc) ne recouvrent qu'un sous-ensemble de la langue, celui des*

lexèmes. [...] c'est le lexique qui confère à la phrase de CST [communication scientifique et technique] sa spécificité, plus que tout autre élément » (Rondeau, 1984:23-28, cité par C. Carras, 2002)

« [Langue de spécialité] sous-système linguistique qui utilise une terminologie et d'autres moyens linguistiques et qui vise la non-ambiguïté de la communication dans un domaine particulier » (ISO, 1987)

d. Langue de spécialité / langue générale

Activité n°6 : commentez les trois citations suivantes :

- *« “ langue générale ” désignerait la totalité de la langue, c'est-à-dire “ langue commune ” + “ langues de spécialité ” » (C. Carras, 2002).*
- *« La notion de langue de spécialité s'oppose alors à celle de langue ordinaire qui sert à désigner les pratiques discursives quotidiennes dans les besoins langagiers quotidiens » (H. Truong, 2007)*
- *« Nous croyons avoir démontré (Binon et Cornu, 1985) qu'il n'existe pas de véritable dichotomie entre langue générale et langue de spécialité » (Binon & Verlande, 1999 :40)*

e. Caractéristiques des langues de spécialité

Activité n°7 : Interrogez-vous sur les caractéristiques des langues de spécialité, en vous appuyant sur les contenus des citations suivantes :

- *« Chez Rondeau (1983 : 23), on retrouve l'idée selon laquelle les langues de spécialité seraient surtout liées au lexique : “ il faut noter d'abord que les expressions “ langue de spécialité ” et “ langue commune ” ne recouvrent qu'un sous-ensemble de la langue, celui des lexèmes ” » (C. Carras, 2002 : 158).*
- *« La linguistique descriptive [...] condamne les désignations de "langue" technique et scientifique qui sont également impropres. Il convient plutôt de parler de "vocabulaires", s'agissant d'emplois particuliers du français et de ses variétés qui font appel, pour la prononciation, la morphologie et la syntaxe, au fonds de la langue commune » (Quemada, 1978, cité par M. Calberg-Challot, 2008 :75).*
- *« Une langue spécialisée ne se réduit pas à une terminologie : elle utilise des dénominations spécialisées (les termes), y compris des symboles non linguistiques, dans des énoncés mobilisant les ressources ordinaires d'une langue donnée » (Lerat, 1995 :21).*
- *« On doit donc admettre qu'une langue de spécialité n'est ni une langue naturelle avec une terminologie spécifique (Dubois, 1994), ni un usage particulier de la langue naturelle (Lerat, 1995), mais un sous-ensemble de la langue naturelle doté d'une grammaire propre » (C. Martinot, 2008 :3)*
- *« Connaître les termes et leurs équivalents dans l'autre langue ne permet pas aux spécialistes de différentes langues de communiquer entre eux. Sinon un glossaire bilingue suffirait » (Moirand & Tréguer-Felten, 2007)*
- *« Les langues de spécialité(s) se caractériseraient par une syntaxe réduite et un vocabulaire spécialisé. Il s'agirait d'un sous-système moins complet de la langue*

générale qui privilégie certaines tournures ou constructions, certains modèles : ex. la nominalisation dans la presse, les procédés de distanciation (ex. passivation, locutions impersonnelles) dans le discours scientifique, juridique, etc. Nous caricaturons à peine en affirmant que les langues de spécialité(s) ont souvent été réduites à une question de terminologie. Or ce n'est que la portion congrue du problème» (Binon & Verlande, 1999 :40).

- « *Dans son étude du français savant, Kocourek (1991: 25) maintient que "la langue de spécialité, comme la langue tout entière [...], ce sont d'abord les textes"» (Collet, 2006).*
- « *Aussi, la spécificité des langues de spécialité ne réside-t-elle pas dans le lexique qui s'y trouve soumis aux mêmes variations sémantiques et sociales que dans les langues ordinaires (...). Ainsi la spécificité des langues de spécialité ne peut-elle être localisée dans une mise en œuvre particulière de la syntaxe » (Richer, 2008 :18-19).*

f. Niveaux des discours de spécialité

Activité n°8 : Commentez les citations suivantes.

- *Dans la perspective de la linguistique de l'interaction, le texte de spécialité doit être approprié, c'est-à-dire adapté aux caractéristiques de son lecteur, donc au niveau de connaissances conceptuelles mais aussi linguistiques, et spécialement terminologiques, de ce dernier. Selon le niveau de connaissances du lecteur, on distingue d'après Widdowson (1979) au moins trois types de textes de spécialité : le texte spécialisé, le texte didactique et le texte vulgarisé. Seuls les deux premiers, qui s'adressent respectivement à un expert et à un apprenti, manient à proprement parler la langue de spécialité. Quant au texte vulgarisé, il cherche à transférer au grand public un savoir spécialisé mais en se servant le plus possible de la langue générale et d'une manière exceptionnelle seulement d'items de la langue de spécialité (Collet, 2006).*
- « *Chaque langue de spécialité peut être actualisée à des niveaux différents de spécialisation. Le sommet de la pyramide correspond à la communication entre spécialistes et la base, à la communication de vulgarisation destinée au grand public. (...) Ce qui définit la langue de spécialité est le sujet, et un texte ne cesse pas d'être spécialisé lorsqu'il vise la vulgarisation, son degré de spécialisation est tout simplement moindre ».* Cabré (1995, cité par Carras 2002 : 178)
- « *En appliquant cette dernière thèse sur la langue de la politique (ou sur le langage politique), on peut tout suite distinguer plusieurs (au moins trois ou quatre) niveaux : 1/ le niveau des experts hautement qualifiés (les discours des hommes d'État et de certains députés, les documents rédigés par les fonctionnaires diplomates, les exposés des politologues etc.) ; 2/ le niveau du « jargon spécial » (p. ex. un entretien collégial des participants d'un colloque pendant la récréation) ; 3/ le niveau d'usage à but didactique (p. ex. l'explication d'un professeur de lycée en cours de SES2). 4/ le niveau « populaire » ou « populiste » (c'est celui des citoyens qui parlent politique). Les journalistes politiques et les spécialistes des média représentent un groupe intermédiaire entre les niveaux 1/ et 2/ » (A. Mihalovics 2001 :110)*

g. Autres appellations : évolution des dénominations

Activité n°9 : Examinez le contenu des tableaux suivants, puis comparez entre les différents types de français de spécialité distingués

Priorité didactique	Courant/appellation	Méthodologie didactique en arrière plan
Maîtrise d'un lexique technique (différent du français général et quotidien) et de structures syntaxiques types.	Français, langue de spécialité (dont français scientifique et technique)	Structuro-Globale-Audiovisuelle, français fondamental
Lecture de texte de spécialisés	Français instrumental	« méthode par la lecture »
Réponse aux besoins de communication de l'apprenant dans son travail	Français fonctionnel	Approche communicative, en particulier analyse des besoins, analyse systémique.
Connaissance large d'un domaine de spécialité, de ses métiers et des discours qui y circulent.	Français de spécialité (type : français du tourisme, français du droit, etc.)	Approche communicative, nourrie d'analyse de s discours spécialisés.
Réponse aux besoins de communication de l'apprenant quel que soit son travail	Français de la communication professionnelle / Français à visée professionnelle	Approche communicative, avec identification de situations de travail et d'actes de paroles transversaux aux différents domaines d'activité.
Prise de conscience des différentes logiques d'exercices des professions	Français langue professionnelle	Approche post-communicative [et emprunts à des disciplines autres que la didactique]

Source : MOURLHON-DALLIES Florence (2008) *Enseigner une langue à des fins professionnelles*, Paris: Didier, col. [Langues & didactique](#), pp. 13-14

Période	Dénomination	public	Orientation méthodologiques
Années 60	Français de spécialité	Public professionnel (non scolaire)	Dans la mouvance du français Fondamental, focalisation sur le lexique
Années 70	Français scientifique et technique	Scientifiques	Méthode SGAV Modèle d'enseignement à 3 niveaux : N1 : bases de la langue usuelle N2 : tronc commun scientifique VGOS N3 : perfectionnement par discipline, fondé sur un inventaire lexical (VGOM, VIEA, ...)
	Français fonctionnel	Boursiers du gouvernement français	Approche fonctionnelle et communicative Rejet des cursus longs à 3 étapes et de la détermination des contenus par comptages lexicaux Niveau Seuil : Prise en compte de la diversité des publics et de leurs besoins. Détermination des contenus en fonction des objectifs visés. Recensement des situations de communication et des actes de parole.

Cours et activités de didactique de l'écrit

	Français instrumental (Amérique latine)	Étudiants Chercheurs	La langue française comme instrument d'accès à la documentation scientifique et technique écrite
Années 80	Enseignement fonctionnel du français	Professionnels Étudiants Chercheurs	Émergence de la linguistique pragmatique Approche communicative (définition des contenus en fonction des situations de communication) Centration sur l'apprenant Accent mis sur l'utilisation de documents authentiques
Années 90	Français sur Objectifs Spécifiques	Professionnels Étudiants Chercheurs	Approche communicative Centration sur l'apprenant Retour du linguistique
	Français de spécialité		Analyse du discours Pédagogie actionnelle (pédagogie de la tâche, par projet) Évaluation de la compétence communicative
	Français professionnel / langue des métiers		Centré sur une pratique professionnelle

Source : CARRAS Catherine, TOLAS Jacqueline, KOHLER Patricia et SZILAGYI Elisabeth (2007) *Le français sur Objectifs Spécifiques et la classe de langue*, Paris : Clé International, pp. 17-18

2.2. Le cours

1. Qu'est-ce qu'une langue de spécialité

L'appellation « langues de spécialité » est utilisée – à partir des années 60 selon certains et quelques années plus tard selon d'autres – par « opposition » à celle de langues générales ou communes. On recourt fréquemment, pour désigner les langues de spécialité, à l'abréviation anglaise LSP issue de la dénomination « *Language for specific purpose* » qui s'oppose à celle de LGP provenant, elle, de « *Language for general purpose* » (Dubois et al., 2005 : 440).

R. Galisson et D. Coste (19976) estiment que « langues de spécialités » (ou langues spécialisées) est l'expression générique par laquelle on désigne « *les langues utilisées dans des situations de communications (orales ou écrites) qui impliquent la transmission d'une information relevant d'un champ d'expérience particulier* ». Ils précisent qu'on en distingue généralement trois types : les langues scientifiques dont celles de la physique et des mathématiques, les langues techniques dont celles de la pétrochimie et de la fonderie, et les langues professionnelles ou de métiers dont celles de la boucherie et de la menuiserie.

La définition et la précision de ces deux auteurs se retrouvent, en quelque sorte, regroupées dans la définition de Binon et Verlinde (1999) selon qui « langue de spécialité » est le terme générique qui renvoie aux « *langues utilisées dans des situations de communication orales ou écrites qui impliquent la transmission d'une information, d'un champ d'expérience particulier, d'une discipline, d'une science, d'un savoir-faire lié à une profession déterminée, etc.* ».

Deux autres terminologues ne rattachent, quant à eux, à une langue de spécialité que « *toute production langagière réalisée par un spécialiste en milieu professionnel, au sujet de sa spécialité* » (Humbley & Candel 1994, cités par F. Cusin-Berche, 2002 : 539).

Il est clair que le champ que recouvrent les deux premières définitions est plus vaste que celui qui est délimité par la dernière qui exclut, en effet, comme le remarque Cusin-Berche (2002 : 539), « *les champs d'expérience non-professionnels, tels que la chasse, les sports, les activités syndicales ou politiques* ».

À part quelques différences de ce genre, l'examen de quelques autres définitions de « langues de spécialités » permet de conclure qu'il s'agit d'un terme par lequel on désigne des situations de communication qui diffèrent de celles auxquelles ont habituellement affaire les locuteurs des langues dites communes. Par ailleurs, « langues de spécialité » est évidemment un terme générique puisqu'il peut, d'une part renvoyer au français de spécialité, à l'anglais de spécialité, à l'allemand de spécialité, etc., et d'autre part, à plusieurs variantes de la même langue : le français du journalisme, le français des affaires, le français de la médecine, etc.

2. Langue de spécialité vs terminologie

La terminologie est « l'étude systématique de la dénomination des notions (ou concepts) spécifiques de domaines spécialisés des connaissances ou des techniques» (J. Dubois, et al. 2005: 481). Étant donné que celle-ci est à l'origine du concept de langue de spécialité, on tend parfois à confondre ce à quoi renvoient ces deux dénominations.

Or, «le vocabulaire technique n'est qu'un des aspects apparents des discours spécialisés» (N. Spanghero-Gaillard, 2005 :2); et si l'enseignement d'une langue de spécialité «suppose l'acquisition d'une terminologie spécialisée, [et] présente de nombreux points communs avec la terminologie », il convient toutefois de dire que « les langues de spécialités ne se réduisent pas à des terminologies, même si celles-ci sont prépondérantes», vu qu'une langue de spécialité ne se caractérise pas uniquement par l'emploi d'une terminologie spécifique, mais également par le recours à « *des tournures syntaxiques et une organisation discursive spécifiques*» (Meunier, 2007) ; comme le suggère d'ailleurs la définition suivante de langue de spécialité: « *Sous-système linguistique qui utilise une terminologie et d'autres moyens linguistiques et qui vise la non ambiguïté de la communication dans un domaine particulier* » (Afuor, Norme ISO 1087, cité par M. Meunier, 2007).

Ainsi, comme la terminologie se contente souvent de traiter des notions et termes considérés comme propres à un domaine de spécialité, « *il y a donc abus à parler de langue de spécialité, et vocabulaire spécialisé convient mieux*» (J. Dubois et al. ; 2005: 440).

3. Les caractéristiques des langues de spécialité

Il est difficile de cerner les spécificités des discours de spécialité d'abord parce que les frontières entre langue de spécialité et langue commune sont difficiles à délimiter, mais aussi parce qu'on peut distinguer plusieurs niveaux dans une même langue de spécialité.

Il est, en effet, difficile de distinguer dans le discours d'un spécialiste ce qui ne relève pas de la langue commune, c'est la raison pour laquelle on parle souvent, à ce sujet, de la coexistence ou de continuum. C'est ainsi que Durieux (1997 :2-3) par exemple, après avoir rappelé que P. Lerat (1995) pense qu'« *il ne peut exister à proprement parler des langues de spécialité parce que les activités humaines ne sont pas strictement cloisonnées ni cloisonnables* », conclut qu'« *il semble que, dans une taxonomie des discours, il n'y ait pas opposition mais plutôt coexistence dans la continuité* ».

En outre, en ce qui concerne les différents niveaux, Cabré (1998, cité par A. Mihalovics 2001 : 01) distingue, suite à Picht et Draskau, deux niveaux : une langue de spécialité, « *placée en haut d'une échelle de complexité* », utilisée par les experts et une langue « *placée en bas de l'échelle, elle sert à informer ou à initier les non-spécialistes de la façon la plus efficace, la plus précise et la moins ambiguë possible*»

De son côté, Widdowson, différencie trois types de textes de spécialité : « *le texte spécialisé, le texte didactique et le texte vulgarisé* », tout en précisant que « *seuls les deux premiers, qui s'adressent respectivement à un expert et à un apprenti, manient à proprement parler la langue de spécialité* », vu que le troisième sert à « *transférer au grand public un savoir spécialisé* » et recourent donc surtout à la langue générale. (T. Collet, 2007 :2).

Mihalovics (2001 :2), quant à lui, parle par exemple, en ce qui concerne la langue de la politique, d'au moins trois ou quatre niveaux : le niveau des experts hautement qualifiés (hommes d'État, députés, politologues, etc.), le niveau du « jargon spécial (p. ex. un entretien collégial des participants d'un colloque pendant la récréation) », le niveau d'usage à but didactique et enfin le niveau « populaire » ou « populiste ».

En dépit de ces deux contraintes, on peut dire que si l'emploi d'un certain vocabulaire propre à la spécialité est une spécificité importante dans les discours de spécialité, il a été constaté qu'une langue de spécialité se distingue également par une syntaxe réduite faisant d'elle, d'après Binon et Verlinde (1999), « *un sous-système moins complet de la langue générale qui privilégie certaines tournures ou constructions, certains modèles* ».

Nous pouvons, par ailleurs, retenir, même si les spécialistes sont loin d'être unanimes à ce sujet, la quasi-absence d'un discours qu'on qualifierait de poétique (obliquité, certaines figures de styles, sens figuré, etc.) : une caractéristique justifiée par le souci de clarté.

4. La critique de l'appellation « langue de spécialité »

De nombreux auteurs rejettent l'appellation « langue de spécialité ». Ils estiment qu'« *il n'existe pas de véritable dichotomie entre langue générale et langue de spécialité* », puisque « *le système linguistique, le code, est le même pour tout le monde mais chaque locuteur procède à un découpage différent d'après la situation de communication dans laquelle il se situe, les opérations, les intentions de communication à réaliser* » (J. Binon et S. Verlinde, 1999). D'autres affirment que la différence entre les deux réside dans le degré et non dans la nature et qu'en fait c'est « *au niveau de l'usage que se manifeste la spécificité des langues de spécialité* » (Cabré 1998, cité par A. Mihalovics 2001 : 01). Cette appellation est donc, comme soutient Meunier (2007), « *un hyperonyme excessif dans la mesure où il n'est pas question d'une langue à part* ».

Certains ont essayé, par conséquent, de remédier aux problèmes que posent cette appellation en proposant d'autres. Nous pouvons en citer celle de « discours de spécialité » (S. Moirand, 1993, citée par J. Binon et S. Verlinde, 1999).

5. Quelques autres appellations

L. Porcher (2004: 107) qui parle d'un « *enseignement des langues voué à des objectifs particuliers* », explique que l'appellation « langue de spécialité » est suivie de celle de « langues fonctionnelles », puis de celle de « langues à objectifs spécifiques ».

En ce qui concerne la langue française, J-P. Cuq et I. Gruca (2003 : 322-233) font remarquer que l'on parlait dans les années 60 et le début des années 70 du « français de spécialité », comme élargissement à d'autres publics du « français scientifique et technique » vu que celui-ci « *décrit à la fois un public de "scientifiques" et la variété de la langue qui est censée leur appartenir ou dont on suppose qu'ils auront besoin dans leurs activités professionnelles* », et qu'on parlait dans les années 1974-1975 du « français fonctionnel » qui a été construit sur le modèle du « français instrumental » utilisé dès le début des années 70 en Amérique du sud. Ils expliquent également que l'idée d'instrument, dans français instrumental, « *renvoyait surtout à un médium d'accès à la documentation scientifique et technique* ». Par conséquent, le français instrumental visait essentiellement l'écrit, « *ce qui le mettait était porte à faux avec la méthodologie la plus répandue à l'époque, le modèle audiovisuel* », qui ne privilégiait pas les compétences de lecture et d'écriture. C'est pourquoi, selon eux, les didacticiens tentent vainement à l'époque d'imposer l'expression « enseignement fonctionnel du français » qui est certes « *moins maniable mais plus proche des réalités méthodologiques* ».

L'avènement du français fonctionnel, qui marque un véritable tournant dans l'histoire de l'enseignement des langues de spécialité, est défini par Mireille Darot (1985, citée par H. FARID, 2005 :2) comme étant « *une situation particulière d'enseignement du français langue étrangère* », dont « *l'objectif principal n'est pas d'amener l'apprenant à connaître la langue française elle-même mais de le rendre apte à "faire quelque chose" à l'aide de la langue française* ».

Mourlhon-Dallies, interrogée par M. Hustache (2007 ?) sur les différences qui existent entre les dénominations désignant l'enseignement du français à des fins professionnelles, parle de l'existence d'une dizaine d'appellations qui « *sont souvent utilisées sans grande rigueur* », et précise qu'en fait « *il existe des différences entre chaque approche, tenant essentiellement aux priorités d'enseignement que l'on se fixe* ». Elle expliquera entre autres que :

- le français instrumental est une approche qui visait « *un accès rapide à la compréhension globale de textes scientifiques et techniques* »
- l'appellation français fonctionnel « *marque surtout la rupture avec une approche lexicale et grammaticale de l'enseignement du français, décliné en diverses langues de spécialités* », et que ce français « *correspond à un choix, celui de privilégier des formations sur mesure, centrées sur les besoins des apprenants* ».
- une « *grande ligne de fracture méthodologique se joue actuellement entre le FOS et le français de spécialité, comme l'ont montré J.-M. Mangiante et C. Parpette* »

(2004) *qui écrivent désormais FOS au singulier* »

- «les appellations "français de la communication professionnelle" et "français à visée professionnelle" recouvrent des approches transversales à différents domaines d'emploi et reposent sur la maîtrise des pré-requis en français de toute prise de poste : savoir se présenter, formuler son CV, passer un entretien, répondre au téléphone, converser au restaurant pour affaires, etc. ».

En plus de ces appellations, on rencontre d'autres - surtout dans les articles qui retracent l'évolution des langues de spécialité - qui n'arrivent pas toutefois à s'imposer (Cf. G. Holtzer, 2004 ; F. Mourlhon-Dallies, 2006) ; nous pouvons en citer à titre d'exemple : "français professionnel", "français à des publics spécifiques ", et "français langue professionnelle ". Notons enfin qu'on rencontre d'autres appellations propres aux différentes spécialités : "français juridique", "français des affaires", "français médical", etc.

Même si certains des auteurs d'articles et d'ouvrages récents sur le sujet optent aujourd'hui encore pour les appellations de "langues de spécialité" et de "français de spécialité" ou d'autres, il convient de dire que la plupart préfèrent recourir à celle de "Français sur Objectifs Spécifiques".

Références bibliographiques

- BINON, J., VERLINDE, S. (1999) « Langue(s) de specialite(s) : mythe ou realite? Lexicographie et "langue(s) de spécialité(s)" », www.kuleuven.be/vlr/991_lsp.htm (consulté : nov. 2012).
- CALBERG-CHALLOT M. (2008) « Quand un vocabulaire de spécialité emprunte au langage courant : le nucléaire, étude de cas », in. Cahier du CIEL 2007-2008, pp. 71-85, [en ligne] <http://www.eila.univ-paris-diderot.fr/media/recherche/clillac/ciel/cahiers/2007-2008/05bis-calberg.pdf> (Consulté le mois de février 2009)
- CARRAS C. (2002) Le vocabulaire économique et commercial dans la presse brésilienne (années 1991 et 1992) : étude comparative et proposition de dictionnaire bilingue, Thèse de doctorat, [en ligne] <http://theses.univ-lyon2.fr/documents/getpart.php?id=438&action=pdf> (consulté le mois d'octobre 2011)
- CARRAS C., TOLAS J., KOHLER P. & SZILAGYI E. (2007) *Le français sur Objectifs Spécifiques et la classe de langue*, Paris : Clé International
- COLLET, T. (2006) « Discours «empratique» et transfert d'une langue de spécialité », www.unizar.es/aelfe2006/ALEFE06/1.discourse/2..pdf (consulté : déc. 2012).
- CUQ, J.-P, (Coord.) (2003), *Dictionnaire de didactique du français langue étrangère et seconde*, Paris, Cle International.
- CUQ, J.-P, GRUCA, I. (2003), *Cours de didactique du français langue étrangère et seconde*, Grenoble, PUG.
- CUSIN-BERCHE, F. (2002) «Spécialité : discours de / langue de», in. P. Charaudeau et D. Maingueneau, et al., *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Seuil, pp. 538-541.
- DUBOIS, J. et al. (2002) *Dictionnaire de linguistique*, Paris, Larousse.
- DURAND, Ch.-X (2001) « Le français : une langue pour la science ». Une table ronde associée à l'Assemblée générale de l'AUF Québec, 19 mai 2001, http://cled.free.fr/cl/lectures/documents/une_langue.php3

- DURIEUX, C. (1997) «Pseudo-synonymes en langue de spécialité», www.eila.univ-parisdiderot.fr/recherche/CLILLAC/CIEL/cahiers/96-97/4Durieux.pdf (consulté : déc. 2012)
- EVERS Vincent (2010) « Terminologie et traduction », (Mémoire de fin d'études de master), <http://igitur-archive.library.uu.nl/student-theses/2010-0614-200216/Terminologie%20et%20traduction.pdf>
- FARID, H. (2005) « L'enseignement du français sur objectifs spécifiques : la demande et l'offre », www.ambafrance-eg.org/cfcc/IMG/pdf/31.pdf (consulté : déc. 2012).
- GALISSON, R., COSTE, D. (1976) *Dictionnaire de didactique des langues*, Paris, Hachette.
- HOLTZER, G. (2004) « Du français fonctionnel au français sur objectifs spécifiques : histoire des notions et pratiques », dans *Le français dans le monde, Recherches et applications : De la langue aux métiers*, janvier 2004, CLE international et FIPF, pp 8-24.
- HUSTACHE, M. (2007?) «Ressources», in. *Bulletin "Le français à l'université"*, www.bulletin.auf.org/spip.php?page=imprimer&id_article=67
- ISO (1987) www.iso.org.
- LERAT, Pierre (1995) *Les langues spécialisées*, Paris : PUF, coll. "Linguistique nouvelle".
- MANGIANTE, Jean-Marc, PARPETTE Chantal (2004) *Le Français sur Objectif Spécifique : de l'analyse des besoins à l'élaboration d'un cours*, Paris : Hachette, coll. « F »
- MANGIANTE Jean-Marc et PARPETTE Chantal (2011) *Le français sur objectif universitaire*, Grenoble : PUG
- MARTINOT C. (2008) in. « Présentation », in. Vecchi (de) D. & Martinot C. (dirs.), « Les langues de spécialité en question : perspectives d'étude et applications », Actes de la 12ème Journée scientifique de la CRL - 17 novembre 2007 - Université Paris-Diderot, pp. 2-4, [en ligne] http://www.initerm.net/public/langues_de_spécialité/Les_langues_de_spécialité_en_question.pdf
- MEUNIER, M. (2007) «Qu'est-ce qu'une langue de spécialité?», <http://www.cahiersducel.com/intérim.html> (consulté : nov. 2012)
- MIHALOVICS, Á. (2005) « Quelques traits caractéristiques des documents diplomatiques », http://cief.elte.hu/Espace_recherche/Budapest/REF6_articles/16MTHALOVICS.pdf
- MOIRAND Sophie et TRÉGUER-FELTEN Geneviève (2007) « Des mots de la langue aux discours spécialisés, des acteurs sociaux à la part culturelle du langage : raisons et conséquences de ces déplacements », *ASp* n°51-52 [En ligne], <http://asp.revues.org/465>
- MOURLHON-DALLIES, F. (2006) « Penser le français langue professionnelle », www.fdlm.org/fle/article/346/mourlhon.php (consulté : nov. 2012)
- MOURLHON-DALLIES F. (2008) *Enseigner une langue à des fins professionnelles*, Paris : Didier, col. *Langues & didactique*
- PORCHER, L. (2004) *L'enseignement des langues étrangères*, Paris, Hachete Education.
- RICHER, Jean-Jacques (2008) « *Le FOS ou une didactique du langage et de l'action* » in. L. Keyong et al., p. 15-30. <http://ressources-cla.univ-comte.fr/gerflint/Chine3/richer2.pdf>

SPANGHERO-GAILLARD, N. (2005) « Enseignement-apprentissage d'une langue étrangère : paramètres définitoires », www.ambafrance-eg.org/cfcc/IMG/pdf/24.pdf (consulté : nov. 2012)

TRUONG H.-L (2007) Argumentation et explication dans les textes d'économie et de gestion. Perspectives didactiques du Français sur Objectifs Spécifiques au Vietnam. Thèse de doctorat, Université de Rouen, http://tel.archives-ouvertes.fr/docs/00/58/94/17/PDF/These_Hoang_Le.pdf

3. Le français sur Objectifs Spécifique(s) et son enseignement

3.1. Le Français sur Objectif(s) Spécifiques(s) (FOS) ?

L'appellation « *Français pour Objectifs Spécifiques* » est proposée par H. Portine (1990). L'auteur déclare que celle-ci est inspirée de la dénomination « *English for specific purpose* ». Il soutient par ailleurs que, comparée à d'autres comme celle de *Français langue de spécialité*, la dénomination FOS présente de nombreux avantages : elle permet, entre autres, d'éviter le recours au terme « langue » (critiqué par de nombreux didacticiens), mais aussi d'éviter les éventuelles confusions terminologiques avec l'appellation « *Français Langue Seconde* », vu que les deux appellations sont désignées par le même sigle, le FLS (Portine, 1990 :64).

Le Français sur Objectifs Spécifiques (désormais FOS), dont les germes remontent - en réalité - aux années 80 du siècle dernier, s'impose « *définitivement ?* », selon J.-P. Cuq et I. Gruca (2003 :321-325), dans le champ de la didactique du Français Langue Étrangère et Seconde (FLE/S), au début des années 90.

On explique, dans la définition que propose le *Dictionnaire de didactique du français langue étrangère et seconde*, que le FOS « *est né du souci d'adapter l'enseignement du FLE à des publics adultes souhaitant acquérir ou perfectionner des compétences en français pour une activité professionnelle ou des études supérieures* » (Cuq, 2003 :109). Cette adaptation exige « *la conception de programmes d'enseignement "sur mesure" au cas par cas, métier par métier* » (Carras et al. 2007). C'est ce souci de limiter l'enseignement aux besoins spécifiques des apprenants concernés qui conduit D. Lehmann (1993, cité par H. Farid, 2005 :230) à définir les formations en FOS comme étant des formations qui répondent au « *besoin d'apprendre du français et non d'apprendre le français, et de l'apprendre pour s'en servir* ».

Mangiante et Parpette (2004 :158-159) retiennent, quant à eux, que « *le grand intérêt du FOS sur le plan méthodologique réside (...) dans la cohérence explicite qu'il établit entre besoins des apprenants et objectifs du cours* ». Tout en affirmant que « *le FOS n'est pas un domaine séparé du FLE* », les deux auteurs précisent néanmoins qu'« *il peut être considéré quantitativement comme un sous-champ du FLE, par les limites qu'il s'impose dans l'espace de ce qui est enseignable* ».

3.2. Le FOS et le Français général

L'émergence du FOS comme sous-champ du FLE/S et le large usage qui est fait de son appellation ont impliqué « *par effet de nécessaire complémentarité* » l'apparition de la dénomination « *français général* » (désormais FG) qui désigne alors « *toute la partie du FLE qui n'est pas du FOS* » (Mangiante & Parpette, 2004 .153).

Si l'on oppose ainsi fréquemment le FOS au FG, certains jugent que cette opposition (radicale) est « *caduque* » (F. Barthélémy, 2009:12). L'appartenance des deux français à un même ensemble fait que les deux partagent inévitablement un certain nombre

de points communs. Mangiante et Parpette (2004:155-158) distinguent six similitudes entre les deux types de formations. Ils expliquent en effet que nous avons affaire dans les deux cas à un enseignement/apprentissage qui :

1. doit être «fondé sur les besoins de communications des apprenants » ;
2. doit privilégier le développement d'une « compétence de communication » aux dépens de la seule « compétence linguistique » ;
3. doit prendre en compte la « dimension culturelle » ;
4. doit s'appuyer essentiellement sur « les discours authentiques » ;
5. doit partir du « traitement de la langue par aptitudes langagières » ;
6. doit favoriser « le développement des échanges entre les apprenants au sein de la classe ».

Ceci dit, les mêmes auteurs (ibid. p. 154) retiennent également un certain nombre de différences entre le FOS et le FG. Ils résument ces dissimilitudes dans le tableau suivant :

Français général	Français sur objectif spécifique
1. Objectif large	1. Objectif précis
2. Formation à moyen ou long terme	2. Formation à court terme
3. Diversité thématique, diversité de compétences cibles	3. Centration sur certaines situations et compétences
4. Contenus maîtrisés par l'enseignant	4. Contenus nouveaux, a priori non maîtrisés par l'enseignant
5. Travail autonome de l'enseignant	5. contacts avec les acteurs du milieu étudié
6. Matériel existant	6. Matériel à élaborer
7. Activités didactiques	

3.3. Le FOS et le français de spécialité

C'est à J.-M Mangiante et C. Perpette (2004) que revient le mérite d'avoir distingué définitivement, comme souligne F. Mourlhon-Dallies (2006), « *la frontière entre le français de spécialité et le FOS* »

En effet, Mangiante et Perpette (2004:16-17) expliquent que contrairement à l'appellation « français de spécialité » qui a été la première à être utilisée pour désigner « *des méthodes destinées à des publics spécifiques étudiant le français dans une perspective professionnelle ou universitaire* », et qui par conséquent « *mettait l'accent sur une spécialité, (...) ou sur une branche d'activité professionnelle (...)* », ce qui précisent-ils peut « *paraître commode lorsque la formation proposée est effectivement ancrée dans une spécialité ou un champ professionnel* », le terme de français sur objectif spécifique, en revanche, présente selon eux l'avantage « *de couvrir toutes les situations, que celle-ci soient ancrées ou non dans une spécialité* » ; ils ajoutent qu'il convient mieux quand il

s'agit d'un « *travail sur des compétences transversales à différentes disciplines* » et qu'au lieu d'adopter une « *une approche globale d'une discipline ou d'une branche professionnelle, ouverte à un public, le plus large possible* », comme c'est le cas pour le français de spécialité, le FOS « *travaille au cas par cas, ou en d'autres termes, métier par métier, en fonction des demandes et des besoins d'un public précis* ». Le FOS considère donc, remarque Mourlhon-Dallies, « *chaque demande comme unique* », d'où selon elle le fait que « *le FOS, pensé dans sa singularité, s'écrit alors au singulier (Français sur Objectif Spécifique)* ».

Références bibliographiques

- BARTHELEMY Fabrice (2009) « Français sur objectif spécifique vs français général question de formation », In. Synergies sud-est chine européen n°2, (Téléchargeable sur Internet), http://ressources-cla.univ-fcomte.fr/gerflint/SE_europeen2/barthelemy.pdf.
- CARRAS C., TOLAS J., KOHLER P. & SZILAGYI E. (2007) *Le français sur Objectifs Spécifiques et la classe de langue*, Paris : Clé International
- CUQ J.-P. (Coord.) (2003), *Dictionnaire de didactique du français langue étrangère et seconde*, Paris, Cle International
- CUQ, J.-P & GRUCA, I. (2003), *Cours de didactique du français langue étrangère et seconde*, Grenoble, P.U.G
- FARID Hanaa (2005) « L'enseignement du français sur objectifs spécifiques : la demande et l'offre », Actes du colloque Contact des langues et des discours, Le Caire, pp. 329-336, [consultable sur Internet], www.ambafrance-eg.org/cfcc/IMG/pdf/31.pdf
- MANGIANTE, J.-M. & PARPETTE Ch. (2004) *Le Français sur Objectif Spécifique : de l'analyse des besoins à l'élaboration d'un cours*, Paris : Hachette, coll. « F »
- MOURLHON-DALLIES, F. (2006) « Penser le français langue professionnelle », <http://fdlm.org>
- PORTINE H. (1990) « Les "langues de spécialité" comme enjeux de représentations ». In. dans J.-C Beacco & D. Lehmann (coord.) *Publics spécifiques et communication spécialisée*, Le Français dans le Monde R. &A., Numéro spécial, pp. 63-71.

4. L'enseignement du FOS

3.1. Enseigner le FOS, c'est enseigner du FLE/S

Parce que le Fos est avant tout, en dépit de toutes ses spécificités, un sous-ensemble du Français Langue Étrangère et Seconde (FLES), la logique d'ensemble qui sous-tend les démarches de son enseignement, et les stratégies de l'élaboration de ses programmes et de ses cours ne peuvent globalement qu'être celles de ce FLE. On considère, par exemple, que *«le FOS s'inscrit dans une démarche fonctionnelle»*, et que *«l'objectif de la formation linguistique n'est [donc] pas la maîtrise de la langue en soi mais l'accès à des savoir-faire langagiers»* (J.-P. Cuq, 2003: 109). H. Farid (2005 :03) affirme, de son côté, que *«sur le plan pédagogique, la méthodologie de l'approche communicative a longtemps inspiré l'élaboration des formations FOS et elle continue de le faire»*. C. Sagnier (2004: 1) fait remarquer également que les apports de cette approche sont repérables dans les méthodes et manuels de FOS. Mangiante et Parpette (2004 :159), n'hésitent pas, quant à eux, à déclarer que le FOS peut qualitativement être considéré *«comme l'expression la plus aboutie de la méthodologie communicative»*, avant d'ajouter que *«le meilleur moyen de comprendre ce qu'est la méthodologie communicative consiste sans doute à se pencher sur la mise en place d'un programme de FOS.»*

Il s'agit donc d'adopter, tout d'abord, une approche centrée sur l'apprenant et non sur l'enseignement. Et l'enseignant, d'un FOS, aura par conséquent, entre autres, à élaborer un programme fondé sur l'étude des besoins langagiers de l'apprenant; à se mettre et à mettre celui-ci dans la logique de l'apprentissage actif et non dans celle de l'enseignement transmissif; à viser, à travers ses leçons, l'ensemble des composantes de la compétence de communication au lieu de se contenter de la seule compétence linguistique.

3.2. Enseigner le FOS, c'est plus difficile qu'enseigner du français général

Le fait qu'enseigner le FOS soit avant tout enseigner un FLE, ne veut aucunement dire, cependant, qu'il faut enseigner le FOS exactement comme on enseignerait le français général : en effet, nous ne pouvons oublier que nous avons affaire, par exemple, à des apprenants "spécifiques", à des "objectifs spécifiques" et à des conditions particulières. N'est-ce pas, d'ailleurs, la raison pour laquelle l'émergence de ce sous-champ de la didactique du FLE s'est imposée? En fait, il convient de dire, comme le remarque C. Sagnier (2004:1), que la conduite de ces formations *«présente toujours de sérieux défis»*.

Quelles sont les incidences des spécificités de ce sous-ensemble sur son enseignement? Nous pouvons dire qu'elles auront des avantages, mais aussi des inconvénients. En effet, Parpette et Mangiante (2003:01) jugent que *«les programmes de FOS correspondant à des situations précises sont faciles à concevoir (. . .) dans la mesure où ils sont déterminés par la volonté d'atteindre des objectifs précisément identifiés et présentés par l'organisme demandeur»*; mais ils précisent toutefois que ceci ne signifie pas la facilité de leur mise en œuvre. Cette difficulté peut être expliquée au moins par trois des particularités de ce type de situation : le fait qu'il s'agit d'abord de formations dont les

durées de réalisation sont limitées (urgences) ; le fait, ensuite, que les enseignants ont affaire à de nouveaux contenus que les apprenants maîtrisent, peut-être, mieux qu'eux, et enfin à cause de la nécessité d'élaborer les moyens didactiques adéquats à ces formations particulières.

3.3. Les étapes de l'élaboration d'un programme de FOS

Chantal Parpette distingue cinq étapes :

« C'est un processus en 5 étapes qui part d'une demande de formation, généralement institutionnelle, à partir de laquelle est élaborée une analyse des besoins. Cette analyse faite, le concepteur entreprend une collecte de données à partir desquelles il construira son programme de formation linguistique. Ces données authentiques doivent être ensuite analysées et traitées pour devenir des supports d'enseignement qui donneront naissance aux activités de classe » (Ch. Parpette, 2003 :1)

La mise en place d'une formation de FOS peut provenir, selon Mangiante et Parpette (2004 :10) de deux démarches différentes : elle peut être *« une demande d'un client qui exprime un besoin de formation »*, mais peut aussi avoir comme point de départ *«une offre de formation proposée par un centre de langues (...) à public large et diffus »*.

La deuxième étape, l'analyse des besoins, est capitale dans les formations de FOS. Mangiante Mangiante et Parpette (2004: 158) estiment d'ailleurs que *« le grand intérêt du FOS sur le plan méthodologique réside, (. . .) dans la cohérence, le lien explicite qu'il établit entre besoins des apprenants et objectifs de cours »*. Ces auteurs (2004 :21-22) expliquent que cette étape, qui est imposée par la nécessité de sélectionner les données de la langue sur lesquelles portera la formation, nécessité due à la brièveté fréquente qui caractérise les formations de FOS, amènera le formateur à *«recenser les situations de communication dans lesquelles se trouvera ultérieurement l'apprenant et surtout à prendre connaissance des discours qui sont à l'œuvre dans ces situations »*. Ils précisent toutefois que dans le cas où la formation ne résulterait pas d'une demande précise mais d'une offre, le concepteur du programme s'intéresserait dans ce cas *«plus aux thèmes de la discipline qu'aux situations de communication »*, et aurait donc à diversifier les sujets à traiter afin d'élargir l'offre.

Spécifique au FOS, la collecte des données est, estiment Mangiante et Parpette (2004 :46), *«en quelque sorte le centre de gravité »*, non seulement parce qu'elle permet de confirmer, de compléter ou de modifier l'analyse des besoins, mais aussi parce qu'elle *«fournit les informations et les discours à partir desquels sera constitué le programme de formation linguistique »*.

Les deux dernières étapes consistent, selon Mangiante et Parpette (2004 : 78-79), à répondre aux questions *«quoi enseigner ?»* et *« comment enseigner ? »*. Les deux étapes sont reliées : la réflexion sur les supports à utiliser est inséparable de la réflexion sur les types des activités ou des tâches à proposer aux apprenants. Insistant sur l'intérêt

primordial de la dernière étape, les mêmes auteurs, expliquent que si les contenus des travaux proposés dans les formations de FOS présentent, certes, « *un caractère particulier, les formes, en revanche, sont globalement identiques* » à celles proposées dans l'enseignement du français général. Ils énumèrent et expliquent, par la suite, les options méthodologiques retenues, qui peuvent, selon eux, être résumées en trois points : « *Développer des formes de travail très participative* », « *Créer le plus possible une communication réelle* », « *Combiner le travail collectif avec des moments de travail individuel* ».

3.4. Les difficultés

En plus des contraintes citées plus haut, nous pouvons dire que la première et la plus importante des difficultés auxquelles risque d'être confronté l'enseignant de FOS – qui en fait concerne aussi l'enseignant du français général – est, probablement selon nous, de réussir à mettre réellement en œuvre les principes des approches communicatives : plusieurs études ont démontré que ceux qui prétendent adopter ces approches dans leurs manuels où dans leurs enseignements, s'avèrent en fait être beaucoup plus influencés par les démarches antérieures aux approches communicatives.

La deuxième peut être celle dont parle C. Tagliante (2006: 18) qui considère que « *vouloir créer des outils d'enseignement/apprentissage différents pour des filières professionnelles différentes est illusoire* ». Elle suggère de penser aux postes de travail, dans la mesure où ceux-là sont « *transversaux à tous les métiers* ». Elle juge que cette démarche est « *beaucoup plus productive* » et illustre cette proposition en expliquant que « *les besoins langagiers des réceptionnistes téléphoniques sont les mêmes, quelle que soit l'entreprise dans la quelle ils travaillent* », que c'est également le cas « *des responsables des ressources humaines, des personnels techniques, etc.* ».

La troisième concerne l'enseignant qui voudrait éviter d'être confronté au « *risque de réductionnisme* » dont parle Ch. Sagnier (2004:2) qui proviendrait, selon elle, du souci de traiter prioritairement des situations de la vie professionnelle, souci fréquent dans le domaine du FOS « *où il est commun de dresser des inventaires de fonctions de communication associées à ces situations cibles* », qui contribuerait à rendre plus grand « *le danger de focalisation sur les seuls aspects langagiers* ». Elle rappelle, d'ailleurs, que S. Moirand (1990 : 31) dans son ouvrage intitulé *Enseigner à communiquer en langue étrangère*, recommande « *de ne pas confondre "une définition de contenus en fonction d'objectifs spécifiques avec une réduction de ces contenus en termes d'unités minimales de communication et de signification"* ».

La quatrième difficulté est que l'enseignant se trouve, souvent, confronté au problème provenant du fait que les formations en FOS mettent en scène « *un apprenant non-spécialiste de langues, mais ayant de fortes connaissances référentielles de son domaine d'activité, et maniant les outils conceptuels qui y sont utilisés, face à un enseignant spécialiste de langues et de didactique mais n'ayant qu'une connaissance limitée du domaine d'activité de l'apprenant et n'en maniant pas toujours très bien les*

outils conceptuels» (C. Sagnier, 2004: 2). Ce problème deviendra probablement plus délicat au fur et à mesure que les besoins de l'apprenant se situent dans les hauts niveaux, autrement dit quand il s'agit d'un public constitué d'experts dans la spécialité.

Le même auteur, évoque un autre problème, celui « *du choix de la progression, de l'intégration de la grammaire et de la sélection des situations et savoir-faire professionnels, le traitement du lexique de spécialité et de la dimension culturelle de la communication* », autant de contraintes dues au souci « *d'intégrer la multiplicité des objectifs et de maintenir un principe organisateur dans la formation*».

Références bibliographiques

CUQ J.-P. (Coord.) (2003), *Dictionnaire de didactique du français langue étrangère et seconde*, Paris, Cle International

FARID Hanaa (2005) « L'enseignement du français sur objectifs spécifiques : la demande et l'offre », Actes du colloque Contact des langues et des discours, Le Caire, pp. 329-336, [consultable sur Internet], www.ambafrance-eg.org/cfcc/IMG/pdf/31.pdf

MANGIANTE, J.-M. & PARPETTE Ch. (2004) *Le Français sur Objectif Spécifique : de l'analyse des besoins à l'élaboration d'un cours*, Paris : Hachette, coll. « F »

PARPETTE, Ch. (2003) « Élaboration de programmes de français sur objectif spécifique et coopération internationale », <http://lesla.univ-lyon2.fr/sites/lesla/IMG/pdf/doc-188.pdf>

SAGNIER, Ch. (2005) (Les méthodes et l'usage des méthodes en FOS : intérêts, usages, limites », in. Franc-parler, http://www.francparler.org/pj/fos_sagnier.rtf

TAGLIANTE, Ch. (2006) *La classe de langue*, Paris : CLE International.